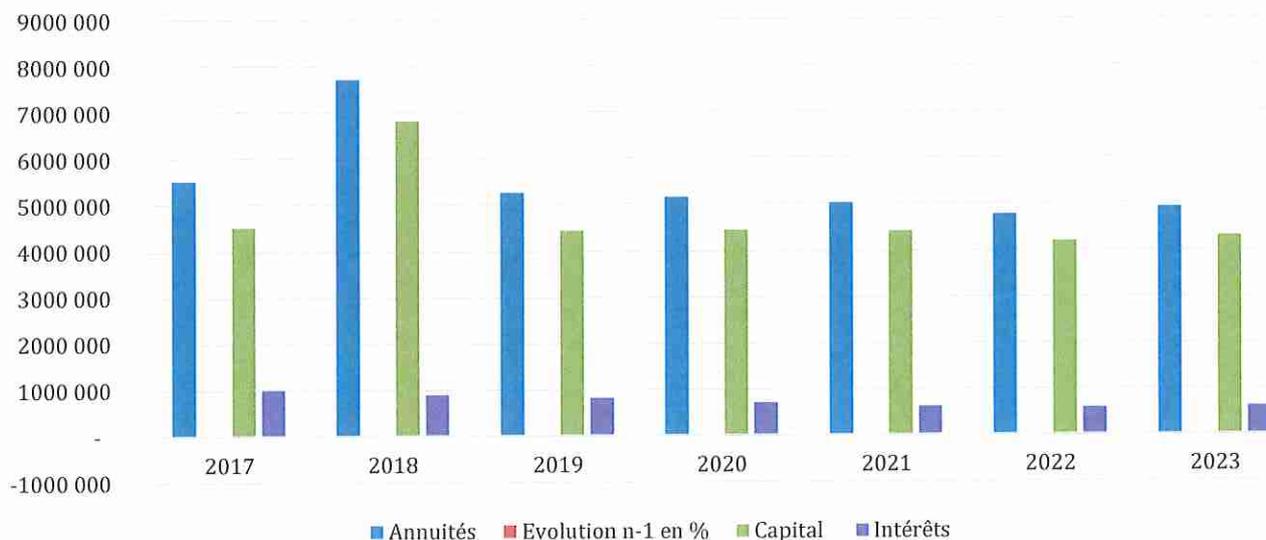


Encours de dette



e) Les charges exceptionnelles

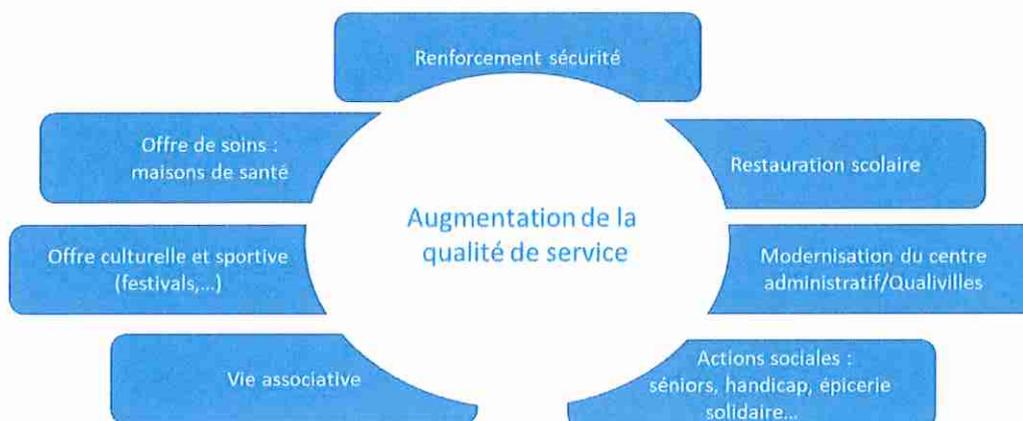
Pour 2023, la somme de 1,3 M€ est alloué pour des indemnités d'éviction prévisibles des entreprises locataires de l'hôtel d'entreprises.

f) Le "Bouquet de services"

L'une des volontés fortes de la Ville est de poursuivre l'engagement commencé en 2022.

Plusieurs axes s'inscrivent dans cette continuité, nous pouvons en rappeler certains comme :

- La relation à l'utilisateur (Qualivilles ; Conseiller numérique ; conseils de quartier ; PPIG...)
- L'éducation et la jeunesse (continuité des séjours au Mont Saxon, le déploiement d'ateliers et de temps de formation pour nos jeunes, en remettant le service public au centre de notre action, parentalité)
- La sécurité (Objectif de 14/15 policiers pour cette année avec une brigade canine et une seconde motorisée et présence terrain renforcée avec un élargissement des horaires) ;
- La santé (Création de 3 Maisons de santé couvrant l'ensemble du territoire) ;
- L'impact de la refonte de la tarification en année pleine (la cantine à 1 €)
- L'installation d'une zone commerciale à la Redoute; le déménagement de l'hôtel d'entreprise
- La solidarité (Handicap, seniors, égalité h/f, ouverture de l'épicerie sociale...)



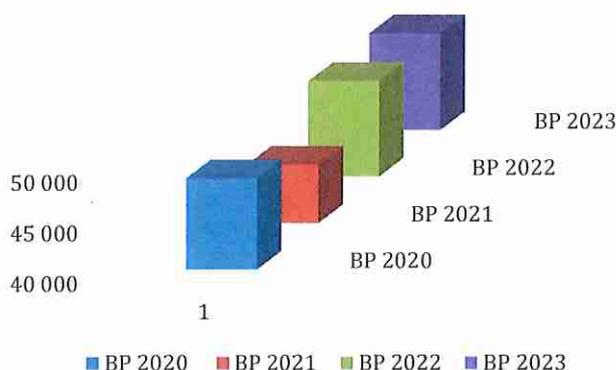
L'une des volontés fortes de la Ville est de pouvoir respecter ces engagements comme l'amélioration de la qualité des services aux habitants, mais également de pouvoir proposer de nouveaux services.

B. FONCTIONNEMENT – LES PRINCIPALES RECETTES

Le premier graphique dresse une présentation globale de l'évolution des recettes sur quatre années, et le second par type de recettes.

Les recettes de fonctionnement sont présentées stables par rapport au budget primitif 2022 : elles s'élèveront à 49 M€.

BP Recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement 2023 en M€

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
013	Atténuations de Charges	309	259	100	200
70	Produits es Services	4 352	2 500	3 195	2 632
73	Impôts et Taxes	29 977	30 565	33 678	35 053
74	Dotations, Subventions et Participations	13 816	12 210	12 168	11 522
75	Autres produits de gestion courante	502	229	310	349
Total des recettes de gestion courante		48 956	45 763	49 451	49 756

77	Charges exceptionnelles	75	31	14	20
Total des recettes réelles de fonctionnement		49 031	45 794	49 465	49 776

a) *Les atténuations de charges*

Relevant du chapitre 013, ces atténuations de produits enregistrent les remboursements sur rémunération du personnel (maladie).

Pour 2023, il sera porté un montant de 200 K€ de manière prudentiel par rapport au réalisé de l'année 2022.

b) *Les produits des services du domaine et des ventes*

Ces produits sont enregistrés dans le chapitre 70 et sont majoritairement composés de redevances et droits des services à caractère social, sportif, périscolaire, d'enseignements et de loisirs.

Pour 2023, il sera porté pour un montant de 2 632 K€ en diminution par rapport à 2022. Ceci est dû en partie par la refonte des tarifs voulu par la municipalité sur l'ensemble des activités de la ville.

c) *Les impôts et taxes*

Des crédits sont inscrits au chapitre 73 et concernent :

- les taxes foncière et d'habitation, qui font l'objet d'un profond remaniement engagé par le législateur depuis 2018 et devant s'achever en 2023, sont budgétées pour 20 M€ ; L'évolution du produit fiscal 2023 sera liée à la progression des bases d'imposition, anticipée pour 2023 à 7 %.
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris au titre de l'équilibre budgétaire des compétences transférées. A ce jour, son montant ne devrait pas varier et rester proche de 10 M€ ;
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France dit FSRIF pour 2,4 M€ ;
- Le Fonds National de garantie Individuelle des Ressources dit FNGIR pour 2 M€ ;
- Les droits de mutation pour 500 K€ ;
- La taxe sur l'électricité pour 310 K€ ;
- La taxe sur les Pylônes électriques pour 65 K€
- La taxe locale sur Publicité extérieure (TLPE) pour 123 K€.

d) Les dotations, subventions et participations

Ces recettes sont enregistrées dans le chapitre 74 et comprennent majoritairement :

- La Dotation Forfaitaire pour 1 913 K€
- La Dotation de Solidarité Urbaine pour 5 339 K€ issue de la péréquation verticale
- La Dotation Réforme TP pour 1 021 K€

e) Les autres produits de gestion courante

Inscrites au chapitre 75, ces recettes recensent les revenus tirés des locaux mis en location par la Ville, ainsi que les redevances versées par les concessionnaires dans le cadre des délégations de service public (chambre funéraire, marché, fourrière automobiles) conclues avec la Ville pour une recette en 2023 de 349 K€.

f) Les produits exceptionnels.

Pour mémoire, les sommes constatées sur ce chapitre ont pour origine des recettes de cessions immobilières, budgétées dorénavant en recettes d'investissement au chapitre 024 (Produits de cession), mais réalisées en recettes de fonctionnement au chapitre 77 comme l'exige l'instruction comptable M57.

C. L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'analyse via la capacité d'autofinancement (CAF). La CAF brute, appelée aussi "épargne brute", est calculée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement (*hors les produits de cession d'immobilisation qui constituent des recettes exceptionnelles*) et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement du capital d'une éventuelle dette, dépenses d'équipement, ...) et constitue le socle de la richesse financière de la commune.

La CAF nette, ou « épargne nette », est égale à la CAF brute ôtée du remboursement du capital de la dette (enregistrée en dépense d'investissement au chapitre 16).

La CAF nette doit couvrir l'amortissement des matériels et permettre le financement des investissements via le virement (enregistré au chapitre 023 en dépenses de fonctionnement).

Evolution des recettes de fonctionnement en K€

Chapitre	Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
13	Atténuations de Charges	309	259	391	200
70	Produits es Services	4 352	2 500	2 438	2 632
73	Impôts et Taxes	29 977	30 565	35 253	35 053
74	Dotations, Subventions et Participations	13 816	12 210	12 075	11 522
75	Autres produits de gestion courante	502	229	346	349
Total des recettes de gestion courante		48 956	45 763	50 503	49 756
77	Charges exceptionnelles	75	31	59	20
Total des recettes réelles de fonctionnement		49 031	45 794	50 562	49 776

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20230216-2023_02_16_13-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Il est à noter que la prévision de BP 2023 s'équilibre grâce à l'intégration des excédents n-1 pour 5 000 K€ (prévision CA 2022). En contrepartie un virement de 2 400 K€ est prévu en dépenses de fonctionnement afin d'alimenter la section d'investissement contre 1 700 K€.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
11	Charges à caractère général	10 430	8 921	10 401	12 958
12	Charges de personnel	27 543	26 834	27 065	27 932
14	Atténuations de Produits	39	30	0	0
65	Autres Charges de gestion courante	3 753	3 833	4 462	4 303
Total des dépenses de gestion courante		41 765	39 618	41 928	45 193
66	Charges Financières	691	613	594	664
67	Charges exceptionnelles	79	430	20	1 323
68	Dotations aux provisions	9	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement		42 544	40 661	42 542	47 180

Une hausse des dépenses de fonctionnement réelles a été prévue pour 2023 et traduit bien la volonté de la majorité municipale à absorber ses dépenses exogènes et inflationnistes au regard du contexte national et internationale.

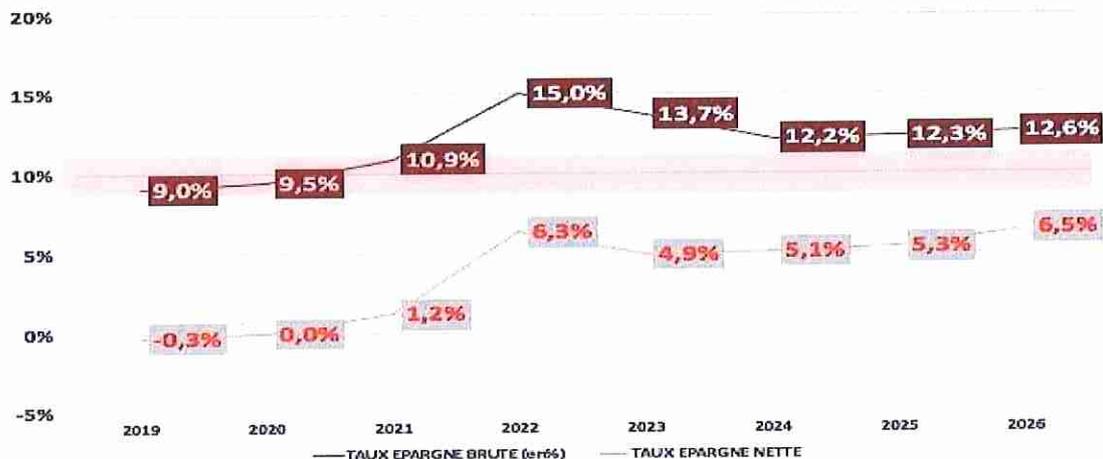
L'épargne brute, exprimée en proportion des recettes réelles de fonctionnement, est portée sur la période par la hausse des taux de fiscalité décidée en 2023.

A partir de 2023, un ensemble de mesures ou événements impactant défavorablement les comptes de la Ville viendraient rogner tendanciellement le taux d'épargne communal en restant cependant supérieur à 10%.

L'épargne nette est portée par l'amélioration sensible de l'épargne brute.

Par la suite, l'augmentation d'Epargne Brute supplémentaire devrait permettre à la ville de moins recourir à l'emprunt pour financer ses investissements et donc voir son épargne nette redevenir positive dès 2023.

Evolution des taux d'épargne 2019-2026



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

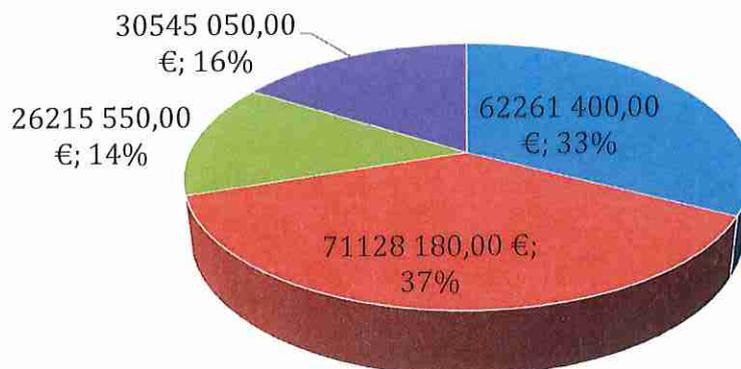
A. Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été réévalué à 205 M€.

Il prévoit le lancement de la construction du marché pour 11 M€ et la poursuite du Projet Partenariat d'Aménagement en lien avec la Métropole.

De nombreux projets vont voir le jour durant les prochaines années telles que les opérations du Centre-ville, de la Bongarde et de la médiathèque.

Dépenses 2021 - 2026



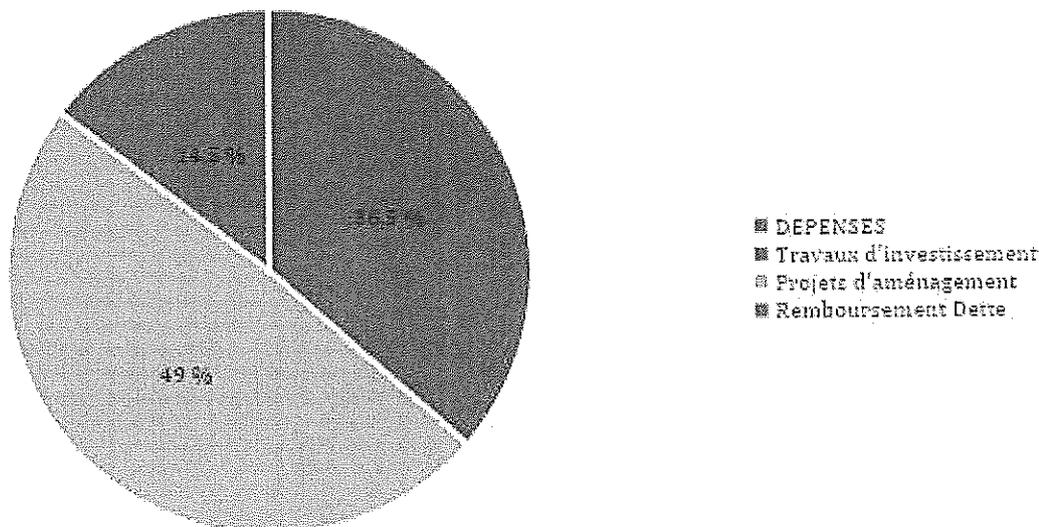
- I. Travaux d'investissement
- II. Projets d'aménagement
- III. Remboursement de la dette
- IV. Dépenses d'ordre

Ces investissements sont encadrés par un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) établi et suivi depuis 2022.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2026 s'élève à 206 M €.

La répartition par nature de dépenses et recettes se présentent de la manière suivante pour 2023

PPI DEPENSES 2023



Les travaux d'investissement représentent 36,5 %.

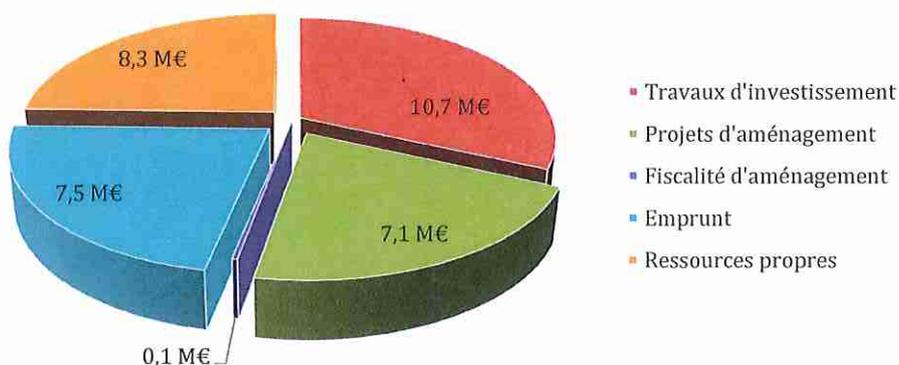
Ces travaux comprennent notamment :

- un programme d'amélioration des bâtiments, voiries et espaces verts de 2,3 M€,
- un programme AD'AP de 1,3 M€,
- une enveloppe pour la cohésion et le rayonnement de 2,7 M€ intégrant les travaux de rénovation pour la piscine de 3,2 M€,
- des investissements pour la tranquillité publique et de sécurité de 69 K€,
- des aménagements territorial et du cadre de vie de 2,9 M€ dont le solde de la ville pour l'enfouissement des lignes à haute tension de 2 M€.

Les projets d'aménagement représentent 49 %. Ces projets comprennent :

- Le centre-ville avec la construction de la nouvelle halle au marché de 11 M€,
- Gallieni Sud de 1,1 M€,
- Le triangle Bongarde avec la phase 1 de 2,4 M€.

PPI RECETTES 2023

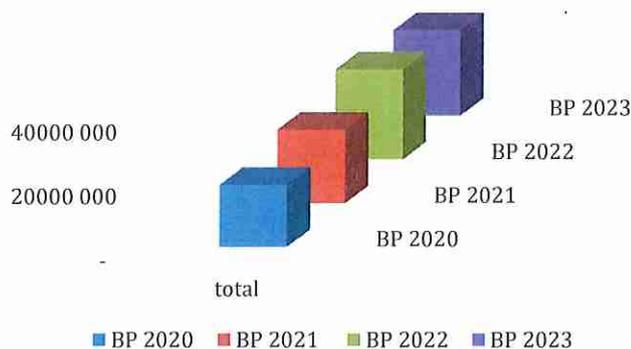


B. INVESTISSEMENT – LES PRINCIPALES DEPENSES

Villeneuve-la-Garenne a décidé de maintenir un niveau d'investissement élevé. Cela témoigne de son ambition pour améliorer le cadre de vie des habitants.

De nombreux projets sont lancés à travers l'ensemble des quartiers de la ville.

Dépenses d'investissement



- Les dépenses d'investissement s'exprime de la manière suivante en 2023 (En M€) :

Chapitre	Dépenses d'Investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	4 422	1 552	2 556	2 791
204	Subventions d'équipement versées	77	6 860	4 546	2 100
21	Immobilisations corporelles	10 302	10 024	16 643	18 923
23	Immobilisations en cours	-	-	-	500
Total des dépenses d'équipement		14 801	18 436	23 745	22 314
13	Subventions d'investissement	-	-	67	-
16	Emprunts et dettes assimilées	4 554	4 431	4 252	4 352
26	Participation et créances rattachées	-	-	4	40
27	Autres immobilisations financières	10	10	15	10
Total des dépenses réelles d'investissement		19 365	22 877	28 083	28 716

La priorisation de ces différents projets et la définition du périmètre des travaux retenus s'inscrivent dans la volonté d'améliorer et d'entretenir le patrimoine de la Ville.

Les principaux projets d'investissement pour cette année 2023 sont :

Au chapitre 20, Immobilisations incorporelles :

- Des études pour le nouveau Marché pour 700K€ ;
- Des études préalables pour le plateau du centre administratif dans de la mise en place du Guichet pour 140 K€ ;
- Des études préalables dédiés pour le Projet Partenariat d'Aménagement pour 391 K€.
- Financement de l'enfouissement des lignes à haute tension pour 2 000 K€

Au chapitre 21, Immobilisations corporelles :

- La démolition de l'ancienne Halle du marché pour 4 000K€ ;
- La réhabilitation de la Piscine pour 3 200K€ ;
- Des travaux pour l'opération dit la « ferme » pour 920K€ dont 120K€ pour la partie démolition ;
- Acquisition de terrains pour construction du collège privé à GECINA et autres pour 1 000K€ ;
- Finition des travaux de voirie de la rue Camille du Gaston pour 760K€
- La réhabilitation du funérarium pour 835K€
- L'acquisition de biens dans le cadre de l'opération Ilôt du mail pour 2 225K€
- L'installation de nouvelles caméras pour la télésurveillance pour 700K€ comprenant les travaux de génie civil
- Installation d'un club house à Cattiau pour 380K€ ;
- Des travaux de ravalement, d'étanchéité et de ventilation à La Fabrik pour 350K€ ;

- L'acquisition d'un car neuf SCANIA bio carburant pour 350K€ ;
- L'installation de la ventilation du gymnase de l'EPB pour 337K€ ;
- La Rénovation des vestiaires, WC, hall et de l'espace de circulation Cattiau pour 120K€ ;
- Le remplacement de la chaudière, l'installation de faux plafonds à la salle d'activités et des travaux de raccordement et ainsi que de la mise en conformité électrique pour 120K€ au sein du Mont-Saxonnex.

Au chapitre 23, Immobilisations en cours :

- Une provision de 500K€ pour les avances pour le compte de marché de travaux

Au chapitre 26, Participation et créances rattachées :

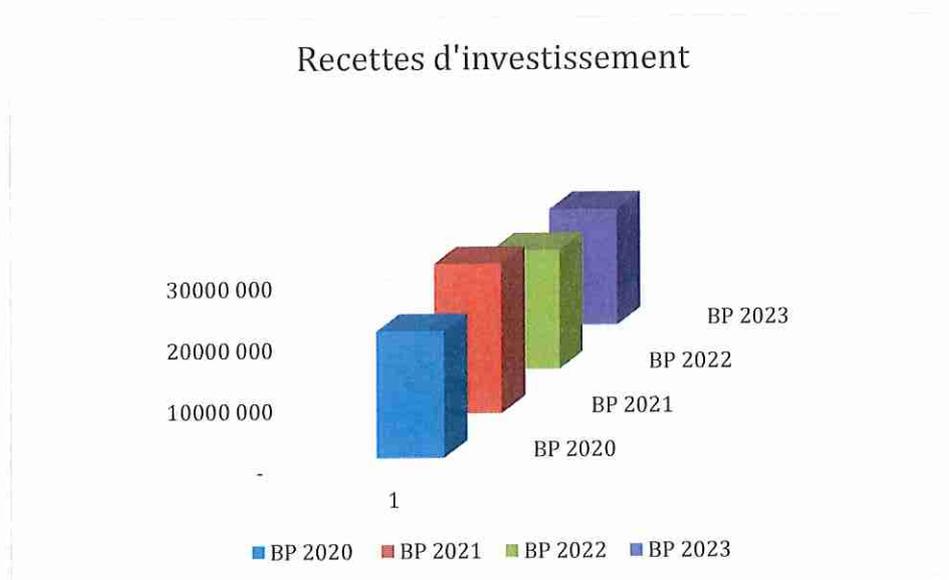
- L'achat de titre de participation dans le cadre de la mise en place de la future SPL pour 40K€

Les travaux de la ferme Galliéni consistent en la réhabilitation du plus ancien bâtiment de la Ville afin d'en faire un espace où s'intégreront, suite à un Appel à projets, un restaurant et des espaces conviviaux.

Les travaux de la chambre funéraire permettront d'accueillir de façon plus sereine les familles en deuil et des salons dédiés à l'accueil et au recueillement seront ainsi mis à disposition.

A ces projets d'investissement s'ajoutent toutes les dépenses d'investissement destinées aux équipements informatiques, à l'entretien du patrimoine, de la voirie et des bâtiments municipaux, ainsi que d'autres projets d'envergure financière moindre tout en ayant un programme d'investissement ambitieux pour un volume global pour cette année 2023 en section d'investissement de 36 M€.

C. INVESTISSEMENT – LES PRINCIPALES RECETTES



Les principales Recettes d'investissement 2023 exprimées en M€ par chapitre s'élèvent :

Chapitre	Recettes d'Investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 634	3 677	5 579	2 340
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 590	4 800	5 855	8 000
20	Immobilisations incorporelles		3 186		
21	Immobilisations corporelles				
Total des recettes d'équipement		6 224	11 663	11 434	9 840
10	Dotations, Fonds divers et réserves	930	1 810	1 300	1 500
1068	Excédents de fonct. capitalisés	9 333	7 725		
165	Dépôts et cautionnements reçus	14			
27	Autres immobilisations financières	15	16	16	16
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 129	3 228	6 701	7 570
Total des recettes financières		14 421	12 779	8 017	9 086
Total des recettes réelles d'investissement		20 645	24 442	19 451	1 926

Les recettes sur lesquelles il y a lieu de se pencher sont principalement le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA - nature 10222), la Taxe d'Aménagement (nature 10226) et les éventuels emprunts (chapitre 16).

Les autres recettes dont l'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10, nature 1068), les immobilisations financières (chapitre 27), les opérations d'ordre entre sections et les opérations patrimoniales, résultant de processus comptables et non d'orientations budgétaires au sens strict, seront évoquées lors de la présentation du budget.

Les recettes d'investissement (hors reports) se répartissent principalement en ressources propres, emprunt et subventions.

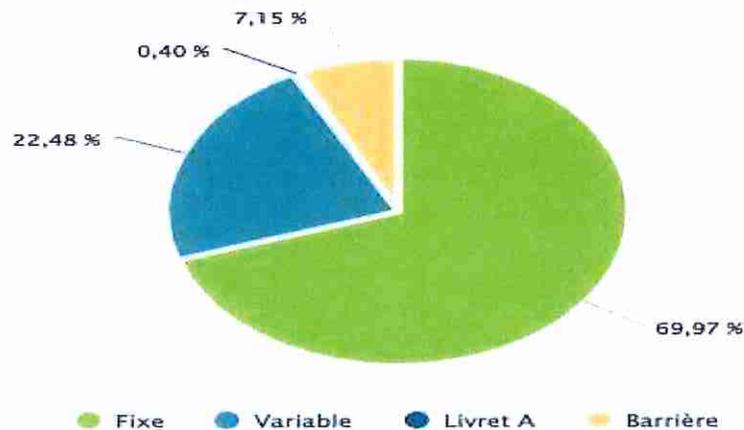
● *Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)*

Le FCTVA compense de manière forfaitaire la TVA que les bénéficiaires du fonds ont acquittée sur certaines de leurs dépenses et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Recette perçue au titre des dépenses d'équipement éligibles effectuées en N-1, son montant est estimé à 1500 K€ pour 2023. Il est à noter que le taux de retour est de 16,404% du montant toutes taxes comprises depuis le 1er janvier 2015, quand la TVA est de 20%.

● *L'Emprunt*

La structure de la dette (incluant l'emprunt de 1 500 K€ de 2021) se décompose de la façon suivante :

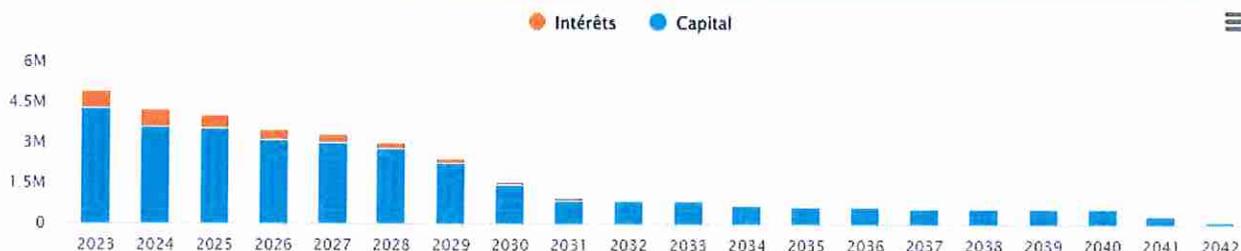


- *Répartition de la dette par prêteur :*

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 CAISSE D'EPARGNE	<u>10 649 999,82 €</u>	<u>34,59 %</u>
 SFIL CAFFIL	<u>8 655 548,91 €</u>	<u>28,12 %</u>
 BANQUE POSTALE	<u>6 133 333,28 €</u>	<u>19,92 %</u>
 CREDIT AGRICOLE	<u>2 341 666,35 €</u>	<u>7,61 %</u>
 CREDIT FONCIER DE FRANCE	<u>1 575 000,11 €</u>	<u>5,12 %</u>
<small>Logo disponible prochainement</small> Autres prêteurs	<u>1 429 269,79 €</u>	<u>4,64 %</u>
Ensemble des prêteurs	<u>30 784 818,26 €</u>	<u>100,00 %</u>

- *Profil d'extinction des emprunts :*

Flux de remboursement



La Ville se fixe comme objectif de rester en dessous du seuil de 10 ans pour se désendetter à l'horizon 2033 de façon à rester sur une capacité de désendetttement comparable à des villes de même strate, soit entre 5 et 7 ans.

En effet, le ratio de désendetttement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Dans une prospective raisonnable, la ville est en capacité d'emprunter entre 5 et 6 M€ par an, soit un encours de dette d'environ 50 M€ au 31/12/2026. Afin de garantir un ratio de désendetttement en dessous de 10 ans, le montant de l'épargne brute dégagé de la section de fonctionnement devra donc atteindre 4,2 M€ en 2026.

A titre de comparaison, l'épargne brute de 2020 a été de 4.4 M€ hors recettes exceptionnelles.

La Ville souhaite maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de dégager suffisamment d'autofinancement pour contrôler le recours à l'emprunt et financer les projets structurants par des ressources propres. Malgré ce contexte compliqué et le retrait temporaire du pacte de confiance, la collectivité a tout de même consolidé une épargne suffisante lui permettant d'absorber les hausses conjoncturelles tout en limitant ces flux impactant les marges de manœuvre de la ville qui restent suffisantes à ce jour.
